

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Direction des affaires maritimes

Arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination des membres représentant les armateurs et les personnels navigants à la Commission nationale de conciliation (navigation de commerce et de pêche maritime)

NOR : *DEVT0816584A*

Par arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sont nommées membres de la Commission nationale de conciliation (navigation de commerce et de pêche maritime), les personnes suivantes :

1. En ce qui concerne la navigation de commerce

a) Représentants les armateurs

Membres titulaires

Mme Ave (Anne-Sophie), Armateurs de France ;
M. Decavele (Patrick), Armateurs de France ;
M. Louis-Dreyfus (Philippe), Armateurs de France ;
M. Riblier (Eudes), Armateurs de France ;
M. Chambon (Guy), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) ;
M. Montserand (Denis), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA).

Membres suppléants

M. Bourgain (Georges-Oliver), Armateurs de France ;
M. Buzulier (Thierry), Armateurs de France ;
M. Galindo (Jean-Marc), Armateurs de France ;
M. Huon (Patrick), Armateurs de France ;
M. Lavoix (Pierre), Armateurs de France ;
M. Nectar (Jean), Armateurs de France ;
M. Sauban (Jacques), Armateurs de France ;
M. Sulpice (Guy), Armateurs de France ;
M. Chambon (Bertil), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) ;
M. Eyraud-Joly (Paul), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) ;
M. Fournier (Jacques), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) ;
M. Pratesi (Marc), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA).

b) Représentants les personnels navigants

Membres titulaires

M. Marty (Bernard), Fédération nationale des syndicats maritimes (CGT) ;
M. Sicot (Etienne), Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande (CFE-CGC) ;
M. Cappelle (Didier), Union fédérale maritime (CFDT) ;
M. Torres (Lilian), Fédération de l'équipement, des transports et des services (FO) ;
M. Masi (Jean-Pierre), Syndicat national des personnels navigants et sédentaires de la marine marchande (CFTC) ;
M. Scamaroni (Pierre), Syndicat national et professionnel des officiers de la marine marchande (SNPOMM).

Membres suppléants

M. Laurans (Patrick), Fédération nationale des syndicats maritimes (CGT) ;
M. Charier (Christophe), Fédération nationale des syndicats maritimes (CGT) ;
M. Nettersheim (François-Xavier), Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande (CFE-CGC) ;
M. Charpignon (Jean-Pierre), Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande (CFE-CGC) ;
M. Kletke (Philippe), Union fédérale maritime (CFDT) ;
M. Le Gall (François), Union fédérale maritime (CFDT) ;
M. Le Coz (Alain), Fédération de l'équipement, des transports et des services (FO) ;
M. Blanco (Robert), Fédération de l'équipement, des transports et des services (FO) ;

M. Claudet (Eric), Syndicat national des personnels navigants et sédentaires de la marine marchande (CFTC) ;
M. Abboche (Camille), Syndicat national des personnels navigants et sédentaires de la marine marchande (CFTC) ;
M. Heuze (Jean-Simon), Syndicat national et professionnel des officiers de la marine marchande (SNPOMM) ;
M. Lepretre (Richard), Syndicat national et professionnel des officiers de la marine marchande (SNPOMM).

2. En ce qui concerne la pêche maritime

a) Représentants des chefs d'entreprise embarqués et non embarqués *Membres titulaires*

M. Leduc (Patrice), Union des Armateurs à la pêche de France (UAPF) ;
M. Lepretre (Oliver), Syndicat national des artisans patrons pêcheurs (SNAPP-CFTC) ;
M. Gronzio (Henri), Syndicat national des marins pêcheurs artisans (SNMPA-CGT) ;
Mme Prat (Mélanie), Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche artisanale (SNCEP) ;
Mme Roux (Sylvie), Syndicat maritime des pêcheurs artisans (SYMPA-CFDT) ;
M. Blanc (Eric), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM patrons-propriétaires).

Membres suppléants

M. Kinoo (Jean-Pierre), Union des Armateurs à la pêche de France (UAPF) ;
Mme Bodmer (Axelle), Union des Armateurs à la pêche de France (UAPF) ;
M. Wacogne (Jean-Marie), Syndicat national des artisans patrons pêcheurs (SNAPP-CFTC) ;
M. Lepretre (Thierry), Syndicat national des artisans patrons pêcheurs (SNAPP-CFTC) ;
M. Le Berre (André), Syndicat national des marins pêcheurs artisans (SNMPA-CGT) ;
M. Le Floch (Joël), Syndicat national des marins pêcheurs artisans (SNMPA-CGT) ;
M. Rouanes (Michel), Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche artisanale (SNCEP) ;
M. Le Floch (Robert), Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche artisanale (SNCEP) ;
M. Lefevre (Daniel), Syndicat maritime des pêcheurs artisans (SYMPA-CFDT) ;
M. Tanguy (Jean-Jacques), Syndicat maritime des pêcheurs artisans (SYMPA-CFDT) ;
M. Françoise (Paul), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM patrons-propriétaires) ;
M. Charrier (Frédéric), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM patrons-propriétaires).

b) Représentants des marins salariés *Membres titulaires*

M. François (Patrick), Union nationale des syndicats des marins pêcheurs (CFTC) ;
M. Larzabal (Serge), Fédération nationale des syndicats maritimes des marins (CGT) ;
M. Quentel (Armand), Union fédérale maritime (CFDT) ;
M. Blanco (Robert), Fédération de l'équipement des transports et des services (FO) ;
M. Burgaud (Jacques), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM-matelots) ;
M. Philippe (Firmin), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM-matelots).

Membres suppléants

M. Devismes (William), Union nationale des syndicats des marins pêcheurs (CFTC) ;
M. Verdure (Philippe), Union nationale des syndicats des marins pêcheurs (CFTC) ;
M. L'Helgoualc'h (Yves), Fédération nationale des syndicats maritimes des marins (CGT) ;
M. Le Menach (Adrien), Fédération nationale des syndicats maritimes des marins (CGT) ;
M. Carval (Jean-Pierre), Union fédérale maritime (CFDT) ;
M. Maheut (Alexis), Union fédérale maritime (CFDT) ;
M. Torres (Lilian), Fédération de l'équipement, des transports et des services (FO) ;
M. Carre (André), Fédération de l'équipement, des transports et des services (FO) ;
M. Chauvet (Sébastien), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM-matelots) ;
Mme Videau (Catherine), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM-matelots) ;
M. Labrousse (Jean-Michel), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM-matelots) ;
M. Viaud (Sébastien), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM-matelots).

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.